

DECISION DU MAIRE N° 25-022

CESSION VEHICULE RENAULT TRAFIC DE 2009 POUR 1 200€

Prise en application de la délibération n°23-051 du Conseil Municipal de la commune d'Epône du 28 août 2023, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire d'Epône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

Considérant les réparations à effectuer sur le véhicule Renault Trafic FLAMA6 immatriculé 577ERR78, à la suite de son passage au contrôle technique ;

Considérant l'opportunité pour la collectivité de retirer de son parc automobile ce véhicule, mis en service le 02/02/2009 ;

Considérant l'offre de reprise de 1 200 €, proposée madame Amélie THEVENIN, domiciliée, 64 rue de Marsival à VERNOUILLET, 78540 ;

DECIDE

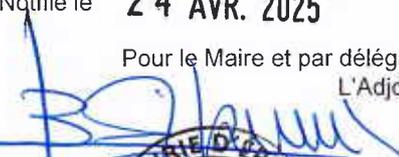
Article 1 : De céder le véhicule Renault Fourgon FLAMA6 de 2009, immatriculé 577ERR78, à madame Amélie THEVENIN, domiciliée, 64 rue de Marsival à VERNOUILLET 78540, pour un montant de **1200,00 €** ;

Article 2 : De s'engager à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette vente,

Article 3 : De dire que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 4 : De dire qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- La préfecture des Yvelines
- Au service de Gestion de Mantes-la-Jolie

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Affiché/Publié le **24 AVR. 2025**
Et Notifié le **24 AVR. 2025**
Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe,

Béatrice DI PERNO


Fait à Epône, le 23 avril 2025

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe,

Béatrice DI PERNO
